

La Maison-Dieu, 124, 1975, 55-72.

Louis MOUGEOT

RECHERCHES ACTUELLES SUR LE DIMANCHE

DANS l'effort du mouvement liturgique avant le Concile, le dimanche occupait une place privilégiée. Et l'on n'a pas totalement oublié le véritable renouveau théologique et pastoral du dimanche suscité par exemple par le congrès du C.P.L. à Lyon sur « Le Jour du Seigneur » en 1947. Il remettait en valeur la relation du dimanche au mystère pascal : le dimanche est le Jour du Seigneur ressuscité — le jour du rassemblement de l'Eglise autour du Christ ressuscité. Cette priorité du mystère pascal célébré par la communauté conduisait à situer autrement le repos dominical qui souvent était au premier plan de la conscience et à en relativiser la casuistique compliquée d'alors ¹.

1. Cette première note indique les diverses études ou contributions prises en considération pour la rédaction de cet article. Dans la suite de la réflexion, les références seront données à cette note et aux numéros sous lesquels sont transcrites les études dépouillées.

France

1. « Jour de fête, jour d'ennui » [Numéro spécial], *Lumière et Vie* (58), 1962.
2. « Le dimanche » [Numéro spécial], *La Maison-Dieu* (83), 1965.
3. COMMISSION ÉPISCOPALE DE LITURGIE, « Célébrer le dimanche dès le samedi soir », *La Maison-Dieu* (97), 1969, pp. 115-121.
4. « Se rassembler le dimanche » [Numéro spécial], *Notes de Pastorale Liturgique* (104), 1973.

La réflexion conciliaire

Cet effort théologique et pastoral devait trouver sa consécration dans l'article 106 de la Constitution sur la liturgie. En quelques mots, ce texte situe les divers aspects du dimanche chrétien. L'accent est mis sur l'Eglise, non sur l'individu, et sur le sens de ce qu'elle fait. Elle célèbre le mystère pascal ; elle le fait depuis les origines ; elle le fait chaque huitième jour en relation avec le jour de la Résurrection, le Jour du Seigneur. Les fidèles ont à se rassembler, à faire mémoire de la Passion et de la Résurrection et à rendre grâces, en écoutant la Parole et en

-
5. Y. CONGAR, « Réflexions et recherches actuelles sur l'assemblée liturgique », *La Maison-Dieu* (115), 1973, pp. 7-29.
 6. *Le dimanche : une obligation ?*, Lyon: PROFAC/Faculté de théologie (coll. « Essais et recherches »), 1975, 80 p.
 7. « La pratique religieuse des Français. Commentaires de Mgr Coffy et de Mgr Ménager », *La Documentation Catholique* (1681), 1975, pp. 721-722.
 8. Card. Fr. MARTY, « La pratique religieuse et l'assemblée dominicale », *La Documentation Catholique* (1684), 1975, pp. 870-872.

Belgique

10. R. MOLS, « La pratique dominicale en Belgique. Situation actuelle et évolution récente », *Nouvelle Revue Théologique* (93-94), 1971, pp. 387-425.
11. R. GANTOY, « Réflexions à propos de la 'pratique dominicale' », *Paroisse et Liturgie* (3), 1973, pp. 195-206.
12. L. VOYÉ, *Sociologie du geste religieux*, Bruxelles: Ed. Vie ouvrière, 1973, 320 p. [De l'analyse de la pratique dominicale en Belgique à une interprétation théorique].
13. J. GELINEAU, « A propos des assemblées liturgiques de petits groupes », *Questions liturgiques* (278), 1973, pp. 169-179.
14. « Le dimanche, jour des chrétiens », *Questions liturgiques* (283), 1974, pp. 226-227 ou *Tijdschrift voor Liturgie* (58), 1974, pp. 101-102.
15. *Note à l'attention des membres des Conseils vicariaux de Brabant Wallon et de Bruxelles*, 1975.
16. R. GANTOY, « Réflexions à propos de la pratique dominicale », *Communautés et Liturgies* (3), 1975, pp. 203-219.
17. Card. L.-J. SUENENS, « Le sens de la messe du dimanche », *La Documentation Catholique* (1681), 1975, pp. 724-726.

Canada

20. EVÊQUES DU CANADA, « Le dimanche », *La Documentation Catholique* (1609), 1972, p. 484.
21. G. BOURGEAULT, J.-L. D'ARAGON, J. HARVEY *et al.*, *Quand les églises se vident. Vers une théologie de la pratique*, Paris-Tournai: Desclée/Montréal: Bellarmin (coll. « Hier-Aujourd'hui », 17), 1974, 164 p.

participant à l'Eucharistie ; pour eux c'est un devoir. Ce jour dominical, jour primordial, est à vivre de manière à devenir aussi jour de joie et de cessation du travail. Le Concile met en relief le sens du dimanche, il insiste plus sur la finalité du devoir dominical que sur ses déterminations casuistiques. La cessation du travail est présentée comme un idéal auquel nous fait tendre la célébration elle-même de la Pâque. Par ailleurs, le Concile mettait en place tout un renouveau des célébrations. Ainsi le Concile, loin de s'enfermer dans une perspective légaliste, a eu le souci de présenter une vision théologique et dynamique du dimanche, et dans ses orientations, il a eu une préoccupation pastorale.

Cette vision sereine du Concile s'inscrit-elle dans les faits onze ans après ? Il serait difficile de dresser un bilan : les situa-

Espagne

30. « La misa del domingo » [Numéro spécial], *Phase* (61), 1971.

Suisse

40. *Projet du Synode du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg*, 1973.

Italie

50. « La messa domenicale » [Numéro spécial], *Rivista di Pastorale liturgica* (5), 1975.
 51. S. MARSILI, « Ambiguità del " precetto " domenicale », *Rivista liturgica* (4-5), 1975, pp. 544-551.

Langue allemande

60. G. TROXLER, *Das Kirchengebot der Sonntagsmesspflicht. Als Moraltheologisches Problem in Geschichte und Gegenwart*, Universitätsverlag Freiburg Schweiz (coll. « Arbeiten zur praktischen Theologie », 2), 1971, 265 p. [Thèse présentée pour l'obtention du doctorat à l'Université de Fribourg en Suisse].
 61. K. RAHNER, « Eucharistiefeier und Sonntagspflicht », *Gottesdienst* (4), 1971, pp. 27-28.
 62. E.J. LENGELING, « Eucharistiefeier am Sonntag. Zur Diskussion um die " Sonntagspflicht " », *Gottesdienst* (11), 1974, pp. 81-83.
 63. J. BAUMGARTNER, « Herrentag-Herrengeächtnis-Herrenmahl. Theses zur Sonntagspflicht », *Heiliger Dienst* (27), 1973, pp. 4-12.
 64. W. GLADE, « Was bedeutet uns heute der Gottesdienst ? Antworten aus den Gemeinden », *Gottesdienst* (11), 1974, pp. 81-83.
 65. H. MULLER, « Das Sonntagsgebot - Anachronismus oder heilsamer Appell », *Theologisch-Praktische Quartalschrift* (122), 1974, pp. 150-163.
 66. ARBEITSGEMEINSCHAFT SYNODALBÜROS, *Jeden Sonntag zur Messe ? Arbeit zur Synodenvorlag der SK II*, Augsburg, 1974, 35 p.

tions sont très variées et il y a toujours eu un écart entre le système de la pratique et la pratique du système, entre les orientations ecclésiales et leur observance.

Renouveau de la question du dimanche

Toutefois, on peut constater que le dimanche redevient d'actualité et parfois de façon aiguë, tant au niveau des responsables de la pastorale, que des revues de pastorale liturgique. A s'en tenir à un certain nombre d'articles ou de livres parus ces dernières années — la liste est loin d'être exhaustive — il apparaît que le dimanche fait l'objet d'interrogations, de contestations, de réflexions ou de recherches aussi bien en France, qu'en Belgique, au Canada, en Espagne, en Suisse, en Italie et dans les pays de langue allemande, pour ne citer que ces pays.

Ces quelques pages voudraient faire écho à tel de ces articles et à ces livres — du moins les plus récents — et essayer de faire apparaître les problèmes théoriques ou pastoraux, les problématiques des auteurs, et les orientations qu'ils proposent. On notera toutefois que plusieurs textes sont encore à un stade rédactionnel provisoire, susceptible de modifications ; il s'agit surtout de projets de Synode ou de notes pour les Conseils vicariaux². Par ailleurs, les divers auteurs cités seraient sans doute surpris si on ne voyait la situation ou les recherches de leur pays qu'à travers leur propre contribution.

I. CARACTERISTIQUES COMMUNES DE CES ARTICLES

Une première constatation s'impose : un certain nombre de traits communs caractérisent ces articles.

1. La situation du dimanche chrétien a changé. Comme toutes les institutions, et comme les institutions sacramentelles, il passe par une crise. Cette crise, théorique ou pratique, atteint tous les

2. Voir la note 1, nn. 15, 40 et 66.

pays mentionnés, et revêt divers aspects plus ou moins étudiés par chacun des auteurs.

2. Les réflexions proposées ne sont plus désormais des études de théologie ou d'histoire. Elles ont toutes une visée pastorale, soit pour analyser la situation, soit pour trouver un langage pour aujourd'hui, soit pour prendre acte d'une évolution ou essayer de l'infléchir, de la réorienter ou de trouver des chemins nouveaux.

3. Il est symptomatique que cette question du dimanche chrétien fasse l'objet non seulement d'études individuelles, mais d'une réflexion ecclésiale au Synode allemand, au Synode suisse, aux Conseils vicariaux de Belgique, ou de déclarations de l'Assemblée des évêques au Canada. Si la crise existe, l'enjeu pour la foi et la vie ecclésiale est à la base de ce type nouveau de réflexion et de démarche.

4. Depuis les parutions antérieures au Concile, et les commentaires de l'article 106, certaines questions ont presque disparu. Ainsi, l'abstention des œuvres serviles et le repos dominical occupaient une large place avant 1964³. A part le projet du Synode allemand, qui envisage le repos comme expression de l'aspect libérateur du dimanche chrétien, ailleurs il n'est plus fait allusion aux œuvres serviles ou à la cessation du travail. Signe d'une évolution des mœurs ? Signe d'une rupture acquise avec une théologie du dimanche enracinée dans le sabbat juif ? ou signe que l'enjeu décisif est ailleurs dans la question radicale : le dimanche a-t-il encore une signification et une importance pour les chrétiens aujourd'hui ?

II. QUELQUES ASPECTS DE LA QUESTION DU DIMANCHE

Cette question fondamentale est en effet sous-jacente à la plupart des discours théologiques, sociologiques ou pastoraux mentionnés. Toutefois de grandes différences apparaissent entre

3. Cf. note 1, nn. 1 et 2.

les auteurs. Il peut être utile de percevoir sous quel angle chacun aborde cette question du dimanche, selon quelle problématique, quelle analyse, et aussi de comparer les aspects mis en relief et les solutions proposées par les uns et les autres.

1. La pratique religieuse en baisse

C'est un fait. La pratique religieuse est en baisse dans tous les pays mentionnés. Des statistiques ont été faites⁴, des sondages publiés en France⁵. Pour beaucoup de chrétiens et de pasteurs ce phénomène pose question, d'autant plus que naguère la pratique religieuse était considérée comme le critère d'appartenance à l'Eglise et celui de la vie chrétienne. Aussi plusieurs articles abordent la réflexion sur le dimanche à partir ou en fonction de la baisse de la pratique⁶.

Interprétation de ces données

Face à cette baisse de la pratique, les évêques prennent acte des faits (Cardinal MARTY, Monseigneur COFFY), sans céder à la panique ou au souci de sécuriser. Ils cherchent à interpréter la signification de ce recul et l'appel qu'il adresse aux chrétiens (Cardinal SUENENS). Ils souhaitent que les causes en soient étudiées avec une sereine objectivité⁷, « pour reconnaître ce qui dépend de nous et essayer de repérer nos erreurs » (Cardinal MARTY). Leur perspective est positive, ouverte vers l'avenir ; l'analyse des causes est toutefois rapide.

4. Cf. note 1, nn. 6, 7, 8, 10, 12, 21, 50. Voir aussi H. HUCKE und H. RENNINGS, *Die Gottesdienstlichen Versammlungen der Gemeinde*, Mainz, 1973, pp. 19 et 20 ; CRISP (Centre de Recherche et d'Information Socio-Politique), « L'évolution du "monde catholique" depuis 1968 : le devenir de la pratique religieuse », *Courrier hebdomadaire* (644), 6.12.74, Bruxelles, 28 p. et 4 cartes.

5. Cf. note 1, n. 7. Pour l'interprétation de ce sondage, voir la note méthodologique d'un sociologue : G. DEFOIS, « A propos du sondage d'I.T. 1 sur les Français et la pratique religieuse », *Semaine religieuse de Poitiers*, 5. 7. 1975. Cf. aussi P. VILLAIN, *La foi sans la messe*, Paris: Cerf, 1970, 169 p.

6. Cf. la note 1, nn. 6, 7, 8, 10, 11, 12, 15, 16, 17, 21, 50.

7. L'interprétation des statistiques est toujours difficile à faire. On appréciera d'autant les articles scientifiques aux analyses nuancées, comme celui de R. MOLS, note 1, n. 10.

Celles-ci sont nombreuses et complexes. Certains les cherchent dans la mutation de la société : la sécularisation et le déplacement des centres d'intérêt qui entraîne des modifications dans les relations sociales et dans les types d'appartenance, et aussi le caractère pluraliste de nos sociétés, ouvertes désormais à toutes sortes d'influences et d'idéologies en compétition⁸. D'autres voient l'origine de la baisse de la pratique dans l'évolution ecclésiale : disparition du contexte d'obligation, soupçon jeté sur la pratique religieuse au bénéfice d'une foi incarnée mais au risque d'une foi sans sacrements, mutation dans l'Eglise qui conduisent bien des chrétiens à relâcher leur lien d'appartenance⁹. D'autres voient le problème de la pratique religieuse à partir de la liturgie elle-même ; la réforme liturgique a entraîné l'apparition de deux catégories de non-pratiquants : ceux qui ont cessé par défaut de motivation profonde, intérieure, par défaillance non de la foi, mais de la « foi sacramentelle » mise en relief par la réforme, et les chrétiens en attente de liturgies « vraies », signifiantes et non pas lénifiantes¹⁰. On pressent qu'aux divers types d'analyse peuvent correspondre divers types d'action pastorale.

Des points importants pour/de la vie ecclésiale

Mais surtout cette approche du dimanche chrétien par le biais de la pratique attire l'attention sur un certain nombre de points importants.

a. Certes la qualité des célébrations est une nécessité¹¹, d'autant plus grande aujourd'hui que la réforme liturgique a introduit un principe d'appréciation subjective et que les mass-media nous rendent plus exigeants.

b. Mais plus profondément la pratique religieuse (et sa baisse) ont partie liée avec d'autres aspects de la vie chrétienne, eux-mêmes en évolution ou en crise :

8. Cf. la note 1, n. 21, pp. 21-30.

9. Ainsi Jean RÉMOND, « Réflexions sur les causes de diminution de la pratique religieuse en France », *Lettre aux Communautés de la Mission de France*, mars-avril 1973, pp. 35-42.

10. En ce sens on lira avec intérêt les analyses pertinentes de R. GANTOY dans les articles nn. 11 et 16, cités à la note 1.

11. Cf. note 1, nn. 7, 8, 11, 16, 17, 40, 62, 63.

L'appartenance à l'Eglise

« L'Eucharistie fait l'Eglise. La liturgie et la manière de pratiquer comme l'abandon de la pratique ne sont donc pas sans importance et sans signification par rapport à l'appartenance à l'Eglise, à la manière dont on la conçoit et dont on la vit »¹².

Mais inversement quand se modifie le rapport d'appartenance à l'Eglise, cela ne va pas sans un retentissement sur la pratique religieuse. « La pratique dominicale a toujours exprimé l'appartenance à l'Eglise. Or beaucoup de nos contemporains disent oui à l'Evangile et à Jésus-Christ, mais non à l'Eglise. Une obligation comme celle du devoir dominical, promulguée par l'Eglise, n'apparaît donc plus comme acceptable. La question n'est-elle donc pas dès lors : comment l'Eglise qui reste le signe par excellence du Christ dans le monde, peut-elle offrir une image crédible dans le contexte socio-culturel actuel ? »¹³

On saisit dès lors le grand intérêt d'une étude sociologique comme celle de Liliane VOYÉ. Elle met en relief la signification sociale du geste religieux et de la pratique dominicale en Belgique. Elle rend attentif à diverses composantes qui jouent dans l'évolution de la pratique ; elle révèle cette pratique religieuse dans le monde socio-culturel qu'est le nôtre¹⁴.

Mais dans ce monde où il devient de plus en plus difficile de vivre seul notre foi, nombreux sont ceux qui estiment urgent de « favoriser la formation de communautés chrétiennes très diverses, adaptées aux besoins, aux conditions, aux possibilités de chaque homme et pourtant soucieuses de vivre en communion avec l'Eglise locale et universelle »¹⁵.

L'identité chrétienne

Dans l'évolution actuelle, cette identité a souvent perdu des points de repère. « C'est devenu un lieu commun de dire que notre société développe jusqu'à l'extrême ses moyens mais n'a pas de fin. »

12. Cf. R. GANTOY, *art. cit.*, note 1, n. 16, p. 216.

13. Cf. note 1, n. 15.

14. Cf. note 1, n. 12. Voir aussi dans ce numéro de *La Maison-Dieu* les pages consacrées à cet ouvrage.

15. Cf. note 1, nn. 15, 16. Voir aussi : P.-A. LIÉGÉ, *L'être-ensemble des chrétiens*. Préf. de Mgr P.-J. Schmitt, Paris: Centurion (coll. « Foi chrétienne »), 1975, 150 p. ; Card. Fr. MARTY, *art. cit.*, note 1, n. 8, p. 873.

N'est-ce pas une des chances du rassemblement dominical d'être « un des lieux — un lieu privilégié — où les chrétiens redécouvrent leur identité en écoutant ensemble la Parole qui révèle le mystère de Dieu et le mystère de l'homme »...¹⁶ ? Encore faut-il voir à quelles conditions et selon quelle fréquence le rassemblement dominical peut jouer ce rôle ?

Que faire en effet devant la baisse de la pratique ?

Chacun se pose la question, conscient de ne pas avoir en main tous les leviers de commande, mais conscient aussi de l'enjeu d'un renouveau de la pratique.

Le Cardinal Suenens invite à redécouvrir comment le rassemblement des disciples autour de la table du Seigneur est la logique même de la foi, à reprendre conscience de la signification pascale de chaque dimanche, à retrouver le sens de l'adoration et de la louange¹⁷.

Pour R. GANTOY, c'est dans une Eglise évangélisée et évangélisatrice que l'Eucharistie et la pratique retrouveront leur sens ; mais il plaide aussi pour que les assemblées liturgiques deviennent, *en fait* et non seulement dans le discours, test de la vie chrétienne et image visible de l'Eglise. Il souhaite aller vers un pluralisme (de formes de célébration, de rythme) où chacun trouve sa place¹⁸.

Au terme d'une étude biblique sur pratique religieuse et existence chrétienne, pratique religieuse et anthropologie, les auteurs canadiens proposent trois types d'action : 1) remotivation de la pratique [« un christianisme sans pratique cultuelle (et de même) un christianisme réduit à sa seule dimension cultuelle est un christianisme tronqué »], 2) adaptation [la période normale de la célébration cultuelle hebdomadaire est toute la fin de semaine ; pour certains l'assemblée eucharistique de semaine devrait pouvoir

16. Cf. Mgr R. COFFY, « Le rassemblement du dimanche », *La Documentation Catholique* (1681), 1975, pp. 723-724 ; *Id.*, *Eglise, signe de salut au milieu du monde*. [Eglise-sacrement. Rapports présentés à l'Assemblée plénière de l'Episcopat français, Lourdes, 1971], Paris: Le Centurion, 1972.

17. Cf. note 1, n. 17. Voir aussi la position du Card. Fr. MARTY, note 1, n. 8.

18. Cf. note 1, n. 11, pp. 199-205 ; n. 16, pp. 212-218.

remplacer celle du dimanche], 3) nouvelle présentation de l'obligation dominicale¹⁹.

2. Le précepte dominical

Il est en effet un autre aspect qui fait du dimanche une question d'actualité : l'obligation du précepte dominical. Nombreuses sont les études qui lui sont consacrées, en totalité ou en partie ; on sait qu'il fait l'objet de contestations théoriques et pratiques et les propositions de solution ne manquent pas de diversité²⁰.

Un bon aperçu de cette double contestation et des diverses solutions proposées est présenté dans l'article très bref et bien documenté de S. MARSILI²¹.

Certains contestent le fondement biblico-théologique du précepte ; d'autres seulement l'opportunité ou l'actualité du précepte, ou soulignent la difficulté de concilier la nature du culte chrétien avec le caractère « obligatoire » du précepte ; d'autres ne manquent pas de dénoncer le nombre de chrétiens formalistes suscités par ce précepte.

Plutôt que de faire ici un inventaire de ces remises en question et des recherches de solutions, il semble préférable de s'arrêter à quelques auteurs différents par leur approche, leur méthode, leur évaluation.

a) *Discussion K. Rahner – E. Lengeling*²²

La question soulevée par K. RAHNER était intéressante : « Célébration de l'Eucharistie de l'Eglise et devoir dominical ». Elle synthétisait nombre de questions actuelles : Le dimanche est-il d'abord le jour de l'Eucharistie ? Peut-il y avoir dimanche chrétien sans eucharistie ? Ne peut-il y avoir place pour d'autres types de réunion (liturgie de la parole, culte œcuménique le dimanche,

19. Cf. note 1, n. 21, spécialement pp. 152-160.

20. Cf. note 1, nn. 6, 17, 20, 30, 40, 50, 51, 61, 63, 65, 66.

21. Cf. note 1, n. 51. Cet article s'inspire d'une documentation très ample des années 1968-1973, publiée par F. APPENDINO, « Sanctificazione della festa, discussione dei teologi e pastoralisti negli ultimi cinque anni », in: *AA. V.V. Chieso per il mondo*, vol. II, Bologna, 1974, pp. 559-600.

22. Dans *Gottesdienst*, cf. note 1, nn. 61-62.

etc.) ou pour des liturgies diversifiées ? L'Eucharistie de l'Eglise est-elle nécessairement liée au dimanche ?²³

K. Rahner aborde la question en dogmaticien, sans référence à l'histoire du dimanche ou de la pratique ecclésiale, ni aux sciences humaines. Il soumet à la critique une surestimation possible de l'Eucharistie. Pour lui, le signifié (le mystère du salut) est plus important que le signe ; il peut passer par d'autres médiations que la médiation sacramentelle ; le culte chrétien est d'abord dans l'existence. De l'importance de l'Eucharistie pour la vie chrétienne et la vie ecclésiale, on ne peut déduire la fréquence de la participation : le précepte dominical est un précepte positif de l'Eglise : il peut être changé soit par l'Eglise, soit par une coutume légitime. Dogmatiquement étant donné que ce qui s'accomplit dans l'Eglise dans un esprit théologal a une signification de salut et de grâce, rien n'empêche d'étendre la matière du précepte dominical à d'autres domaines (liturgie de la parole, œuvres de miséricorde...).

Le débat, on le voit, dépasse l'aspect légaliste du précepte. Ce qui est en jeu, c'est la place et le rôle des sacrements et des signes culturels communautaires dans l'univers des signes. C'est la manière dont l'événement de la mort et de la résurrection peut atteindre les chrétiens. C'est la façon dont l'identité chrétienne et ecclésiale prend visibilité.

C'est à ce niveau du moins que E. LENGELING situe sa réponse. Il pose quelques interrogations critiques : Le Christ n'a-t-il pas dit : « Faites ceci en mémoire de moi ? » — Le chrétien peut-il accomplir le culte de l'existence s'il n'entre pas en relation expresse avec le culte de la communauté ? etc. Et ensuite il se réfère à la praxis ecclésiale du dimanche et au témoignage entre autres des martyrs d'Abitina. Sans le « *Dominicum* » nous ne pouvons exister. Etre chrétien cela signifie s'assembler ; l'*ecclesia*, c'est l'assemblée de ceux que Dieu appelle ; à l'appel correspond un devoir de s'assembler au Jour du Seigneur, comme l'indique la *Didaché*. A ses yeux, le Jour du Seigneur ne peut devenir mobile : il est trop lié dans la Tradition au jour de la Résurrection, à l'archétype de la Pâque ; célébrer le Jour du Seigneur

23. Ces questions ont fait l'objet de propositions et de discussions lors du Synode allemand. Elles ont été précédées toutefois d'une réflexion sur la signification du dimanche pour les chrétiens. Cf. note 1, n. 66.

(pas seulement l'Eucharistie) en semaine ce serait nier les lois élémentaires de la psychologie : le lien d'un événement à un jour. Par ailleurs, à la lumière de la tradition qui a été maintenue partout et toujours, il estime qu'on ne peut parler de précepte purement ecclésiastique que l'Eglise pourrait supprimer à son gré.

On voit à quel plan se situe le débat et ce qui est en jeu. On peut regretter, vu la brièveté des articles de part et d'autre, l'absence de référence à l'histoire concrète de la pratique, à une réflexion anthropologique et l'attention aux situations concrètes actuelles. Deux documents ont su élargir les perspectives.

b) *L'article de J. Baumgartner*

Cet article « Jour du Seigneur. Mémorial du Seigneur. Repas du Seigneur. Thèses concernant le précepte dominical »²⁴ se situe dans la ligne de E. Lengeling, mais sa pensée présente plus de précisions et de nuances. Il aborde le précepte dominical à partir d'abord de la signification du dimanche. Les trois mots du titre : Jour du Seigneur. Mémorial du Seigneur. Repas du Seigneur, indiquent les composantes fondamentales du dimanche et leur hiérarchie descendante, en référence à l'événement central du salut, selon l'attestation de la Tradition primitive. Aussi le précepte n'est-il pas purement ecclésiastique et l'Eglise ne pourrait le lever en fonction d'une évolution culturelle.

D'autre part à la lumière d'une théologie de la liturgie il montre quelle importance a, pour la vie de l'Eglise, le rassemblement des chrétiens réunis pour célébrer le Jour du Seigneur dans l'Eucharistie. La perspective de l'auteur est toujours ecclésiale.

Toutefois il ne s'arrête pas à ces réflexions historiques et théologiques, mais aborde les problèmes pastoraux et propose quelques conséquences pour le droit canonique. Il prend position sur certains problèmes pastoraux, en distinguant l'idéal et les solutions pédagogiques ou encore les exceptions possibles.

L'Eucharistie est la forme plénière du rassemblement des chrétiens pour le Jour du Seigneur. « Pas de jour du Seigneur sans repas du Seigneur, ce principe vaut pour la Communauté comme tout, dans la mesure où les circonstances le permettent. On ne

24. Cf. note 1, n. 63.

peut pas justifier le recours à des cultes sans prêtres et s'en contenter seulement pour maintenir la discipline du célibat du président de l'Eucharistie... La nécessité de l'Eucharistie pour le peuple de l'Eglise l'emporte sur l'urgence du célibat »²⁵.

Cependant l'Eucharistie n'est pas toujours possible, dans l'état actuel certes par manque de prêtres, mais aussi en raison de la situation des personnes, de leur âge, de leur niveau de foi (catéchumènes, etc.). Pour eux, il faudrait chercher d'autres formes que l'Eucharistie, à côté de l'Eucharistie et acheminant vers elle. D'autre part si l'Eucharistie doit être célébrée par la communauté, il peut y avoir des exceptions pour tel ou tel membre ; dans telle ou telle situation celui-ci pourrait remplacer la messe par une œuvre de miséricorde.²⁶

Dans la perspective d'une réforme du droit, il souhaite que le précepte ne soit pas abandonné, mais modifié. Il devrait souligner non l'aspect de devoir, mais de grâce à rendre à Dieu. La nécessité de célébrer le Jour du Seigneur incombe à la Communauté comme telle²⁷. Cela ne signifie pas que chacun doit être là chaque fois, mais la participation à la messe est normalement quelque chose d'indispensable à la vie d'un chrétien parce qu'il est membre de la Communauté ecclésiale. La formulation du précepte devrait le faire échapper à l'interprétation casuistique²⁸.

25. Cf. J. BAUMGARTNER, *op. cit.*, p. 8.

26. Il sera intéressant de voir les textes définitifs du Synode allemand ; toutes ces questions font l'objet de propositions dans le projet (cf. note 1, n. 66), dont certaines semblent en relation avec l'article de J. Baumgartner.

27. Cf. J. BAUMGARTNER, *op. cit.*, p. 11. Cette primauté de l'aspect ecclésial du précepte est un renversement de la perspective du Code de droit canonique. On retrouve la même orientation dans d'autres documents : par exemple au Canada [cf. note 1, nn. 21, p. 13], en France [note 1, n. 6, pp. 72-73], au Synode allemand [note 1, n. 65, p. 13 qui précise : la communauté et chaque chrétien doit accomplir le commandement du Seigneur], et au Synode Suisse [cf. note 1, n. 40 : « Le Jour du Seigneur, la communauté célèbre l'événement pascal... Si le chrétien est convaincu de l'importance de l'Eucharistie et du rassemblement dominical, il devrait faire tout son possible pour y participer »].

Il sera intéressant de comparer comment la responsabilité et la liberté des chrétiens par rapport à cette mission de l'Eglise sera exprimée dans les textes définitifs du Synode suisse et du Synode allemand. Les projets comportent plusieurs différences sur ce point. De plus, tandis que le Synode allemand situe le précepte dominical à l'intérieur d'une réflexion sur le sens du dimanche comme Jour du Seigneur, le Synode suisse envisage le dimanche d'abord par le biais de l'Eucharistie.

28. On peut noter chez tous ceux qui sont partisans de conserver le précepte un souci d'une présentation nouvelle : une loi rédigée comme un

L'auteur souhaite aussi que tout en insistant sur la participation à l'Eucharistie l'Eglise laisse le champ libre à la liberté. « La Communauté ne doit pas supposer que celui qui se tient à l'extérieur compromet de façon irréductible son salut »²⁹.

III. AUTRES PROBLEMATIQUES

D'autres recherches ou publications abordent la question du dimanche d'une manière différente. On n'a pas affaire alors directement à des propositions ou des efforts de synthèse, mais plutôt à des dossiers ou à des analyses visant à dégager les différents points de vue, la complexité des questions. Sans perdre de vue la perspective pastorale, ces études ne prétendent pas immédiatement apporter des conclusions. Bien que ces optiques soient évoquées pour elles-mêmes dans ce numéro par les contributions de J. GELINEAU et de P. DE CLERCK, il est opportun de les mentionner ici. Elles présenteront quelques perspectives françaises au regard de celles qui émanent d'autres pays.

1. Un dossier de recherche

Le dimanche, une obligation ? Le dossier préparé par la Faculté de Théologie de Lyon³⁰ est un ouvrage pluridisciplinaire où interviennent des sociologue, canoniste, historien, théologiens, philosophe et responsable de pastorale. Sur la réalité humaine et chrétienne de l'institution du dimanche, de son obligation et de

appel à la liberté, à la responsabilité du chrétien membre d'une communauté [cf. J. HORTET, « El precepto dominical », *Phase* (61), 1971, pp. 63-73]; une loi qui rappelle le sens et l'importance du dimanche [cf. note 1, n. 17, n. 51...].

29. En ce sens, il reste à faire une étude de la non-pratique des chrétiens : Comment les chrétiens, qui manquaient la messe du dimanche malgré un précepte *sub gravi*, ont-ils été considérés dans l'Eglise, situés par rapport à l'Eglise et au salut, au cours des temps ? De même n'y aurait-il pas intérêt à repérer s'il y a eu des exceptions individuelles ou collectives à l'accomplissement du devoir dominical ; cause d'excuses, autres formes, autres rythmes, autres jours d'accomplissement du précepte.

30. Cf. note 1, n. 6.

sa pratique, on a ainsi des éclairages divers, voire divergents : ce qui est une richesse.

« Le thème de la recherche, *le dimanche chrétien*, surtout l'obligation qu'il comporte, nous a posé des problèmes si nombreux et divers que nous avons voulu les laisser apparaître au fil des discussions et au gré de l'évocation du type de société prédominant, de la structure familiale, de l'organisation des loisirs, de la division sociale du temps et du statut de la société ecclésiale »³¹.

Cette phrase manifeste bien l'originalité et l'intérêt de ce dossier. Les auteurs sont eux aussi attentifs aux origines et à la tradition du dimanche chrétien comme à ses significations fondamentales. Mais ils sont soucieux d'étudier l'interaction du sens théologique proposé et des règles ecclésiastiques, avec le monde culturel, social, avec le type de société et d'Eglise prédominant à telle époque donnée. C'est une nouvelle manière d'étudier la liturgie qui s'avère très féconde³².

Reprise du chemin parcouru

On peut en avoir une idée par une page où l'un des auteurs dégage les lignes de force du travail.

« 1) On considère des facteurs qui ont produit ou affecté la pratique de la messe dominicale prise comme obligation sociale ; ces facteurs peuvent renforcer ou diminuer le caractère obligatoire, le produire ou tendre à sa suppression :

- le loisir ;
- le phénomène urbain ;
- l'appui de la force séculière ;
- le type de société prédominant ;
- la dynamique de la société Eglise (expansion ou récession) ;
- la structure familiale ;
- l'évolution de la division sociale du temps ;
- une ecclésiologie qui est celle de l'Occident.

31. Cf. *op. cit.*, p. 7.

32. On sait que cela correspond à l'orientation fondamentale de l'Institut supérieur de liturgie de l'Institut catholique de Paris: cf. « Théologie des sacrements et sciences humaines. Le travail de l'Institut Supérieur de Liturgie de Paris », *La Maison-Dieu* (110), 1972, pp. 154-155 ; INSTITUT DE LITURGIE, « Questions d'aujourd'hui et recherche sacramentaire fondamentale », *La Maison-Dieu* (114), 1973, pp. 147-150.

On considère les conséquences ou l'effet de la pratique dominicale en tant qu'obligation :

- la pratique obligatoire de la messe dominicale joue le rôle d'une instance libératrice ;
- elle structure la société Eglise : « C'est la raison pour laquelle il vaut mieux répéter l'Eucharistie que le baptême », « ça structure la société, ça assure le partage des biens » ;
- c'est un facteur d'acculturation : en même temps qu'on s'ajuste à un système religieux, on s'ajuste à un système social et culturel englobant.

2) Eléments pour une théorie de l'obligation.

Différentes problématiques de l'obligation ont été envisagées. Il peut y avoir une problématique :

- par rapport à des objets différents que constitue l'obligation pour la réflexion philosophique :
 - l'obligation peut être envisagée dans un rapport à autrui (aspect existentiel) ;
 - l'obligation peut être envisagée par rapport à la liberté (aspect ontologique) ;
- relativement à un sujet psychologique ; analyse en termes d'une psychologie de la vie morale : l'obligation libère-t-elle le sujet ou le culpabilise-t-elle ?
- on peut poser une génétique de l'obligation : conscience, impératif pratique, extériorité du sujet ;
- on peut faire un historique de l'obligation. Historique veut dire ici : qui est relatif à une conjoncture particulière, cette conjoncture étant l'état social ;
- on peut distinguer l'envers et l'endroit de l'obligation (l'envers étant le tabou) ;
- on peut envisager l'obligation en fonction d'un mode d'appartenance à l'Eglise. Un type d'appartenance postule l'obligation, un autre type ne la postule pas³³. »

Une démarche théologique nouvelle

La démarche théologique proposée en finale³⁴ est nouvelle à plusieurs titres.

« Si elle doit devenir théologique, la réflexion sur le dimanche doit donc commencer par élucider son enracinement socio-culturel et ecclé-

33. Cf. *Le dimanche : une obligation*, op. cit., p. 64.

34. Cf. *ibid.*, pp. 69-73.

sial tel qu'il apparaît aujourd'hui. Elle n'est pas sans lien avec la position personnelle des théologiens dans l'Eglise, l'attitude des évêques ou du pape, les comportements et légitimations des chrétiens »³⁵.

Elle tente d'apprécier la variation réciproque des divers éléments de l'institution dominicale dans le christianisme occidental³⁶. Mais il faudrait pousser plus loin cette appréciation, par exemple, le dimanche est-il le Jour du Seigneur que l'Eglise célèbre normalement par l'Eucharistie ou bien le jour de l'Eucharistie célébration de la Résurrection du Seigneur. La réponse à cette question n'est pas sans incidence sur la possibilité de célébrer le dimanche en semaine³⁷.

« Elle ouvre la voie à une réflexion sur le caractère social de la foi et sur les rapports entre la tradition et la loi ; entre le discours théologique et la contingence historique »³⁸.

Elle souligne l'importance pour le chrétien de se souvenir, de faire mémoire de l'événement pascal, inaugurateur des temps nouveaux. « Cela suppose que le temps soit envisagé sous le signe de l'espérance : non comme une pure et monotone répétition mais comme histoire toujours inattendue et incertaine »³⁹.

En finale H. DENIS propose des réflexions d'ordre politico-pastorale. L'intérêt de sa démarche est d'essayer de repérer « les paramètres de l'équation mouvante de la pratique dominicale », les éléments qui entrent en jeu dans cette pratique. Après avoir montré l'incidence de la variation d'un paramètre sur la pratique (par exemple une modification du système paroissial qui entraîne une modification de l'appartenance traditionnelle à l'Eglise), il tente de discerner quelques perspectives de politique pastorale

35. Cf. *ibid.*, p. 69.

36. « Très grossièrement, on pourrait dire qu'il y a des :

- valeurs fortes qui ont résisté longtemps : l'Eucharistie, le repos dominical, la régularité hebdomadaire du temps, l'accent mis sur l'individu, son salut, etc. ;
- valeurs plus fragiles : le sens eschatologique du 8^e jour, le sens d'anamnèse de l'initiation chrétienne..., le sens du christianisme comme événement.. » (*ibid.*, pp. 71-72).

37. Cf. S. MARSILI, *art. cit.*, note 1, n. 51.

38. Cf. *Le dimanche : une obligation ?*, *op. cit.*, p. 8.

39. L'étude de la relation des hommes au temps paraît assez fondamentale. Elle est relativement peu présente dans les diverses réflexions dont nous avons eu connaissance.

pour le dimanche. Même si la perspective est très centrée sur le dimanche, sans le situer dans la mission globale et l'agir de l'Eglise dans le monde, une recherche de ce genre stimule la réflexion et invite à chercher des voies pour aujourd'hui⁴⁰.

2. Eglise—assemblée—dimanche

Une autre problématique apparaît à l'heure actuelle. Elle ne se concentre pas d'abord sur la pratique ou sur le précepte dominical, ni même d'abord sur le dimanche chrétien en tant que tel. Elle se situe dans la perspective de la vie globale de l'Eglise de demain. Elle cherche à discerner, à la lumière des sciences humaines et des sciences chrétiennes, mais dans un but opératoire, comment l'Eglise en diaspora peut vivre demain. « Pour que l'Eglise vive et soit visible, quels types d'assemblées sont utiles ? nécessaires ? Que promouvoir comme célébrations ? Quels rôles dans cet ensemble jouent les assemblées dominicales ? Comment présenter le sens du dimanche aujourd'hui⁴¹ ? » Telles sont les questions posées au niveau des instances de pastorale en France ; elles amorcent un travail dont on trouvera quelques échos dans l'article de J. GELINEAU. La perspective est large et orientée vers l'avenir : pour que l'Eglise de demain concrètement vive, se reconnaisse comme Eglise née de la Pâque du Christ et envoyée au monde⁴²... Elle ne limite pas son horizon aux assemblées du dimanche, mais elle invite à rechercher les diverses formes d'assemblées possibles et utiles, et, en leur sein, la manière de situer, de présenter et de vivre le dimanche chrétien.

Louis MOUGEOT.

40. On pourrait comparer cette démarche avec celle de J. GELINEAU publiée dans ce numéro, lorsqu'il parle de variables antinomiques à intégrer.

41. Cf. *Informations/CNPL* (44), mars 1975, p. 1.

42. Par un biais différent, les propositions de J. GELINEAU (cf. note 1, n. 13) révèlent une même préoccupation. Voir aussi, dans ce numéro, son article sur ce thème.